LETTRE DE POLITIQUE DU SECTEUR DE L'EDUCATION

1. Préambule

Le bilan décennal du secteur éducatif du Bénin fait apparaître des progrès substantiels à tous les niveaux du système. C'est ainsi que pour le primaire, le TBS est passé de 71% en 1992 à 93% en 2004. Dans le secondaire, il se situait à environ 12 % en 1992 et a atteint 27% en 2004 (35% dans le premier cycle et 13 % dans le second). Dans le supérieur, on comptait 200 étudiants pour 100.000 habitants en 1992, 350 en 1999 et on en compte environ 565 aujourd'hui.

Ces évolutions positives de la couverture quantitative du système sont la conséquence à la fois des progrès dans le secteur public de l'enseignement mais aussi d'un développement très tonique du privé à tous les niveaux, de la maternelle au supérieur. Ce rôle joué par le privé doit être perçu comme un indicateur tant des contraintes d'offre scolaire dans le secteur public (en quantité et en qualité) que de l'existence d'une demande solvable de services éducatifs exprimée par une partie de la population.

Ces tendances, pour réelles qu'elles soient, ne doivent pas cacher un certain nombre de dysfonctionnements du système éducatif. Si 96 % de la classe d'âge accèdent au CI, seulement 50 % atteignent la dernière classe du primaire (CM2). La rétention dans le primaire est donc très mauvaise. Ce constat, valable aussi pour le secondaire général, est accentué par les disparités entre régions, entre milieux et genre. Par exemple, seuls 27% des filles rurales achèvent le cycle primaire, contre 70% des garçons urbains.

Le secondaire souffre, quant à lui, de la faiblesse des ressources qui lui sont allouées et qui n'ont pas suivi la croissance des effectifs. En effet, l'accroissement du nombre d'enseignants n'a pas pu suivre celui du nombre d'élèves, ce qui a détérioré considérablement les conditions d'enseignement et pose le problème de régulation des flux pour cet ordre d'enseignement.

La qualité des enseignements reste inégale et s'accompagne de disparités pour les deux ordres d'enseignement (primaire et secondaire). L'enseignement technique professionnel et l'enseignement supérieur répondent peu aux besoins de développement de l'économie nationale. Le système souffre de dysfonctionnements structurels notamment quant à son pilotage.

En l'absence d'une politique efficace d'alphabétisation, le taux d'alphabétisation reste encore faible : seuls 37,7% de la population sont alphabétisés selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) 2002, et les femmes n'en représentent que le tiers.

La loi 2003-17 portant orientation de l'éducation nationale au Bénin, promulguée le 11 Novembre 2003, vise à consolider les acquis du passé tout en engageant résolument le système sur la voie de la modernité. Elle affirme avec force :

- le caractère obligatoire de l'enseignement primaire;
- la gratuité progressive de l'enseignement primaire public ;
- la recherche constante de l'équité et de la qualité à tous les niveaux du système éducatif ;
- ♦ la professionnalisation et la diversification de l'offre de formation au niveau de l'enseignement technique et de l'enseignement supérieur, et leur adéquation avec les besoins de l'économie ;
- la promotion de la recherche scientifique pour améliorer la qualité de l'enseignement supérieur ;
- ♦ la promotion de l'enseignement privé.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces orientations et en vue de corriger les dysfonctionnements constatés, le Gouvernement a décidé de mettre en place un programme décennal de développement du secteur de l'éducation. Dans ce contexte, les opportunités de financements rendues possibles par

l'Initiative Education Pour Tous (EPT) / Procédure Accélérée (atteinte de la scolarisation primaire universelle à l'horizon 2015), offrent au système éducatif de bénéficier de ressources additionnelles pour réaliser des progrès significatifs sur les plans quantitatif et qualitatif. Cette perspective rejoint la volonté du gouvernement de réaliser la scolarisation primaire universelle en 2015 et d'inscrire ainsi, le pays dans un processus de réduction de la pauvreté et de développement économique et social durable.

2. Les orientations générales pour le développement du système éducatif

La politique décennale de l'éducation s'appuie sur les axes suivants :

- le renforcement du pilotage du système basé sur le développement des capacités de planification, de gestion, d'évaluation permanente du système et de programmation des recrutements;
- le renforcement de la qualité de l'enseignement qui reposera en grande partie sur la rénovation des programmes et des outils pédagogiques, la professionnalisation et la structuration des formations initiale et continue, l'amélioration de l'encadrement administratif et pédagogique et la réduction des tailles de classes ;
- l'amélioration de l'offre éducative qui impliquera outre, un accroissement très important du nombre des enseignants à tous les niveaux, la mise en place d'une carte scolaire, la réorganisation des formations technique, professionnelle et universitaire;
- l'amélioration de la gestion des ressources humaines par la mise en place d'un dispositif de suivi et de promotion des carrières en liaison avec l'appréciation des performances et la rationalisation des affectations ainsi que le renforcement des mécanismes d'imputabilité;
- la résorption des disparités entre genres et entre régions, sous-tendue par une politique qui instaure une discrimination positive en faveur des filles, groupes et régions défavorisés;
- l'accroissement du rôle du secteur privé et de celui des communautés locales dans l'offre éducative qui sera recherché par la mise en place d'une politique de promotion adéquate.

3. Les orientations stratégiques par ordre d'enseignement

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme décennal, des mesures seront prises au niveau de tous les ordres d'enseignement pour répondre à des questions spécifiques.

Promotion de la scolarisation des filles. Le gouvernement développera des mesures spéciales en vue d'encourager la scolarisation et le maintien des filles dans le système. Cette politique incitative contribuera à supprimer les handicaps auxquels elles sont confrontées dans leur scolarité, à favoriser leur réussite aux examens tout en améliorant l'accroissement de leur présence dans les établissements scolaires et en y assurant leur sécurité.

Santé scolaire et environnement. Des partenariats avec les secteurs de la santé et de l'environnement seront renforcés en vue de familiariser, à tous les stades de la scolarité, les élèves avec les grandes questions concernant leur intégration civique et sociale et la préservation de leur santé. La sensibilisation sur le VIH sida constitue un axe majeur de cette politique qui sera axée sur les domaines suivants :

- l'adaptation et le renforcement des programmes concernant l'amélioration de la santé scolaire et de la protection de l'environnement ;
- l'adaptation des modules de formation pour les enseignants et pour les élèves en santé scolaire et en protection de l'environnement ;
- la mise en place d'une politique de santé, d'hygiène et de nutrition dans les établissements scolaires.

Pour ce qui est des orientations stratégiques par ordre d'enseignement, elles se déclinent comme suit :

3.1. Enseignement maternel

Conscient de l'importance de l'enseignement maternel pour la préparation des enfants à un enseignement primaire rénové, le gouvernement apportera tout son soutien au développement de ce secteur en favorisant l'établissement de partenariats impliquant les familles, les communautés locales, les ONG locales et étrangères ainsi que les partenaires techniques et financiers. S'agissant des actions à réaliser au cours de la décennie, elles porteront principalement sur :

- ♦ la sensibilisation et la formation des communautés, des élus locaux et des acteurs des médias sur les questions d'éveil de l'enfant;
- ♦ le renforcement de l'appui aux initiatives d'offres d'éducation pertinentes prises par les communautés et les ONGs en faveur de la petite enfance à travers notamment la mise en place d'une subvention aux communautés pour les activités en faveur du pré-scolaire ;
- ♦ l'amélioration de la qualité et de la pertinence des programmes dispensés dans les structures d'accueil de la petite enfance.

3.2. Enseignement primaire

Les objectifs principaux assignés pour la future décennie s'articulent autour des principaux axes suivants :

3.2.1. Amélioration de l'accès et de la rétention

La réalisation de l'accès universel dès 2006 permettra d'accueillir environ 332.755 nouveaux entrants au CI en 2015 contre 229.472 en 2004, et s'accompagnera d'une amélioration sensible de la rétention en cours de cycle (100% en 2015 contre 53% aujourd'hui). Elle impose les mesures suivantes :

- la rationalisation de la gestion et de l'affectation des personnels ;
- la résorption des disparités selon le genre et les régions ;
- la construction et l'équipement d'environ 2500 salles de classe supplémentaires par année et la réduction des coûts unitaires de constructions en vue de les faire passer de 7.600.000 à 5.500.000 FCFA;
- l'accroissement des effectifs d'enseignants dans le public estimé à près de 35.350 nouveaux enseignants sur la période, par la mise en œuvre d'une stratégie équilibrée de recrutement et l'octroi de subventions aux établissements scolaires pour la prise en charge progressive de tous les enseignants communautaires ;
- l'accueil d'environ 207.000 élèves dans le secteur privé en 2015 contre 133.000 en 2004 ;
- la généralisation des écoles à cycle complet à l'horizon 2010. Ces modifications structurelles s'accompagneront du recours prioritaire au multigrade dans les écoles à petits effectifs;
- la mise en œuvre de la politique de réduction du redoublement à travers la suppression des redoublements intra sous-cycles, la diminution des redoublements entre sous-cycles et l'établissement d'un contrat avec les enseignants pour rendre son application effective ;

- la mise en place de mesures contre l'absentéisme des enseignants ;
- la mise en place de mesures de stimulation de la demande au niveau des zones à faible taux de scolarisation à travers la création de cantines scolaires, l'adaptation de l'organisation de l'école au contexte local et l'octroi de crédit aux familles défavorisées pour encourager la scolarisation notamment celle des filles ;
- l'application de mesures spécifiques pour la protection des filles à l'école ;
- la mise en place de subventions pour le secteur privé éducatif.

3.2.2. Amélioration de la qualité et de l'équité

Cette amélioration implique :

- la formation initiale professionnalisante et continue des enseignants et des directeurs d'école ;
- la mise en place de mécanismes d'incitations pour les enseignants ;
- la réduction progressive du ratio élèves/maître de 52 en 2004 à 40 en 2015 ;
- le renforcement de la mise en œuvre des nouveaux programmes basés sur l'approche par compétences ;
- la mise à disposition du matériel didactique (manuels, guides, programmes, etc..) par une livraison directe dans les écoles ;
- le renforcement de l'encadrement pédagogique et administratif par la professionnalisation de la formation des cadres intermédiaires;
- le développement de pratiques d'évaluation pédagogique dans les classes ;
- l'amélioration des conditions d'accueil pour favoriser le maintien des filles à l'école (latrines, point d'eau, électrification ...);
- le renforcement de la sensibilisation sur l'hygiène et la santé notamment le VIH/Sida ainsi que sur les questions environnementales.

3.3. Enseignement secondaire général

3.3.1. Le premier cycle de l'enseignement secondaire

a) Amélioration de l'accès au 1^{er} cycle secondaire

L'élargissement de l'éducation de base et l'amélioration de la rétention au niveau du primaire impliquent:

- l'accroissement de l'accès au premier cycle secondaire qui concernera, en fin de période, un effectif estimé à 131.400 nouveaux entrants contre 69.450 en 2004, ce qui représente un taux moyen de transition de 61% sur la période. Cet accroissement impose la mise en place d'un mécanisme pour assurer une régulation des flux entre le primaire et le premier cycle du secondaire au niveau du CM2;
- la construction de 4.231 salles de classe sur la période;
- le recrutement de 800 professeurs par an (APE et contractuels);
- l'accroissement de la prise en charge progressive des enseignants sous contrats locaux ;
- la mise en œuvre de mesures permettant une articulation pédagogique repensée entre l'école primaire et les objectifs nouveaux du 1^{er} cycle secondaire ;
- la mise en place d'un mécanisme pour assurer une régulation repensée entre le premier et le second cycle secondaire général pour ne pas pénaliser la qualité déjà faible au niveau de ce dernier. Le nombre de nouveaux entrants au Lycée est estimé à 22.718 entrants contre 20.735 en 2004 ; ce qui représente un taux de transition moyen de 43 % au cours de la période 2006 2015.

b) Amélioration de la qualité et de l'équité

La mise en place d'un enseignement secondaire général rénové et de qualité passera par les mesures suivantes :

- la réduction de la taille des groupes pédagogiques de 52 à 45 en fin de période ;
- le renforcement de la mise en œuvre des nouveaux programmes basés sur l'approche par compétences (sensibilisation, formation et encadrement des enseignants);
- l'amélioration de la production et de la diffusion des supports pédagogiques qui seront livrés directement dans les établissements scolaires ;
- le renforcement de la formation continue des personnels enseignants ;
- le développement de pratiques d'évaluation dans les classes ;
- l'amélioration de la qualité de l'encadrement pédagogique et administratif par le renforcement des inspections pédagogiques et la formation des personnels (encadrement pédagogique et administration).

3.3.2. Le 2nd cycle de l'enseignement secondaire

La perspective de la politique éducative suivie pour le second cycle de l'enseignement secondaire général est de mieux préparer l'accès à l'enseignement supérieur. Dans ce contexte, il est envisagé que l'essentiel de la régulation des flux d'étudiants ayant accès au supérieur soit préparé par celle de l'accès au second cycle du secondaire. Les actions suivantes de politique éducative sont alors envisagées :

- la réduction du nombre d'élèves par groupe pédagogique de 46 à 40 à l'horizon 2015;
- l'amélioration de la qualité de l'encadrement pédagogique et administratif (formation continue des inspecteurs, des chefs d'établissements et des personnels);
- l'amélioration de la production et de la diffusion des supports pédagogiques qui seront livrés directement dans les établissements ;
- le renforcement des structures de formation initiale et continue des professeurs ;
- la mise en place de mesures pour l'amélioration des acquisitions des élèves, particulièrement dans les disciplines scientifiques (le renforcement et l'équipement des laboratoires, des supports de cours, etc.);
- l'amélioration de la programmation, de la gestion des ressources humaines (recrutements et formations tenant compte des nouvelles exigences de qualité) et de la prise en charge des enseignants sous contrats locaux dans les établissements.

3.4. Enseignement Technique et Formation Professionnelle

Les objectifs définis pour le sous-secteur de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (ETFP) en vue de sa restructuration et de son adaptation aux réalités économiques et sociales du pays s'articulent autour :

- de la modernisation et du développement de l'offre éducative ;
- du renforcement et de l'amélioration de la qualité des formations;
- de la mise en place d'une offre spécifique de modules courts de formation au profit des groupes sociaux sensibles et des actifs en cours d'emploi.

3.4.1. Développement et diversification de l'offre

Les capacités de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (ETFP) seront développées à travers :

- la diversification des spécialités offertes en vue de tenir compte des besoins des secteurs prioritaires et des besoins du marché ;
- la mise en place d'une politique de recrutement adaptée aux impératifs de qualité et de diversification de l'offre en ETFP;
- la mise en place d'un dispositif de formation continue en vue d'assurer une plus grande qualification de la main d'œuvre nationale. Ce nouveau mode de formation permettra d'améliorer la formation initiale :
- l'extension des établissements existants et la création d'établissements nouveaux en tenant compte des besoins en formation et en privilégiant un développement régional harmonisé.

3.4.2. Amélioration de la qualité et de l'équité

L'exigence de qualité et d'équité impose :

- la consolidation de la formation continue des formateurs par la définition et l'exécution de plans de formation;
- la conception et la mise à disposition des équipements et des supports didactiques adaptés;
- la professionnalisation de la formation initiale à travers la redéfinition des volumes horaires, des contenus des programmes et le recours à la participation des professionnels dans la mise en œuvre de la formation;
- le renforcement du contrôle dans les établissements à travers la mise en place d'outils de gestion et le renforcement de la formation du personnel d'encadrement ;
- le renforcement de la formation initiale et de l'animation pédagogique ;
- la mise en œuvre d'une politique de promotion des filles dans les filières agricoles et industrielles.

3.4.3. Amélioration du pilotage de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

Elle passe par:

- la mise en place d'un cadre de concertation (Etablissements privés, patronat, ministères sectoriels, associations de professionnels ; etc.) en vue d'une meilleure prise en compte des besoins du marché du travail dans la détermination des formations dispensées;
- l'introduction de nouveaux modes de formation (formation en alternance, apprentissage dual, formation à distance,...);
- la mise en place d'un système de suivi des formés au niveau des établissements et l'introduction d'un pilotage par la demande en produits de l'ETFP;
- le renforcement de l'ingénierie d'aide à la décision (veille technologique et pédagogique, etc.).

3.5. Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique

Les objectifs fixés à l'enseignement supérieur sont, d'une part, l'amélioration de l'efficacité interne et externe visant à répondre aux besoins en cadres supérieurs compétents et compétitifs pour le développement économique et social du pays et, d'autre part, le développement de la recherche scientifique. Les principaux axes de politique y afférant sont les suivants :

3.5.1. Amélioration du pilotage et de la gestion

Elle nécessite:

- la mise en place d'un dispositif de gestion permettant une réelle application des règles de scolarité;
- l'instauration de mécanismes d'orientations et d'informations favorisant les inscriptions dans les nouvelles filières professionnalisées;
- l'élaboration et la mise en oeuvre progressive d'un schéma directeur de développement des universités ;
- la maîtrise des effectifs du supérieur public à environ 39.000 étudiants à l'horizon 2015 et la promotion de l'enseignement supérieur privé;
- la maîtrise de la gestion des restaurants et des cités universitaires qui sera confiée au secteur privé selon une procédure faisant appel à la concurrence et conformément à un cahier de charges qui sera élaboré à cet effet en vue de garantir une meilleure qualité des services aux étudiants ;
- l'amélioration de la gestion des établissements notamment des inscriptions et des examens ;
- la création et l'opérationnalisation d'un cadre de concertation (universités, patronat, ministères sectoriels ; etc.) en vue d'une meilleure prise en compte des besoins du marché.

3.5.2. Amélioration de la qualité et de l'équité

Cela nécessite:

- la formation continue et pédagogique des enseignants ;
- le développement de la formation par la recherche;
- l'amélioration et le renforcement des outils pédagogiques (laboratoires, bibliothèques, réseaux électroniques, NTIC, etc.);
- l'amélioration du système de programmation et de contrôle de l'exécution des programmes d'enseignement ;
- l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques par une meilleure répartition des ressources allouées à l'enseignement supérieur qui prend en compte la priorité accordée aux nouvelles formations professionnelles qui seront mises en place par les établissements nationaux ;
- la diversification et la professionnalisation des formations ;
- la restructuration des filières de formation existantes ;
- la promotion des filles dans les entités professionnalisées des universités nationales.

3.5.3. Promotion de la recherche scientifique

La promotion d'une recherche scientifique au service du développement de la nation nécessite :

- le renforcement des unités de recherche en les dotant des moyens appropriés et en orientant la recherche vers les priorités de développement ;
- l'encouragement de la création de réseaux de recherche et d'échanges entre chercheurs nationaux et internationaux et l'amélioration des conditions d'accès à l'information scientifique ;
- la promotion des formations doctorales en partenariat avec d'autres universités ;
- la valorisation de la recherche scientifique en faveur du développement.

3.6. Alphabétisation et Education des Adultes

La politique nationale dans ce domaine tend à éliminer l'analphabétisme en vue de favoriser l'enracinement de la démocratie en valorisant les langues nationales pour faire progressivement d'elles des véhicules du savoir. L'alphabétisation dont il sera question sera fonctionnelle au sens où elle sera centrée sur des activités génératrices de revenus, sur les métiers ou d'une façon générale, assurera une fonctionnalité sociale et citoyenne permettant l'utilisation des compétences linguistiques acquises dans la vie quotidienne.

Le développement de cette politique suppose :

- une meilleure organisation et l'arrimage du sous-secteur alphabétisation au système éducatif afin de lui donner toutes les prérogatives concourrant à l'élimination de l'analphabétisme ;
- la réduction du taux d'analphabétisme de 63% à 50% à l'horizon 2015 au sein de la population de la tranche d'âge de 15 à 49 ans ;
- la réduction de 50% du taux d'analphabétisme des femmes et des jeunes filles à l'horizon 2015 ;
- l'intensification de la recherche linguistique appliquée aux langues nationales ;
- la mise en œuvre d'un programme intégré de post- alphabétisation ;
- la mobilisation de tous les opérateurs dans la lutte contre l'analphabétisme et la coordination des activités des différents intervenants ;
- le recrutement et la formation de personnel d'alphabétisation et d'éducation des adultes ;
- la maîtrise de l'ingénierie d'alphabétisation et le renforcement des capacités du personnel;
- l'amélioration de l'accompagnement en communication.

3.7. Le pilotage et la gestion du système éducatif

La complexité de la mise en œuvre d'une politique d'Education Pour Tous et d'un pilotage du système en fonction des intérêts du développement national suppose que soit rapidement développée une pratique de management stratégique. Ces enjeux imposent dans un premier temps de mener une réflexion approfondie sur l'ensemble des problèmes induits par l'atteinte des objectifs de scolarisation universelle et d'amélioration de la qualité et de la pertinence à tous les niveaux du système et, dans un deuxième temps, d'introduire l'utilisation régulière d'instruments et de techniques de management et d'évaluations modernes adaptées aux réalités du contexte national.

Pour ce faire, il sera indispensable de concevoir et d'utiliser un ensemble d'instruments tels que :

- un système d'information global utilisant les techniques informatiques les plus récentes (bases de données, modèles de simulation, carte scolaire, etc.);
- des plans opérationnels précis et quantifiés ;
- des manuels de procédures normalisées ;
- un ensemble de textes réglementaires modernisés et cohérents ;
- la mise en place et/ou le renforcement des structures nécessaires et des mécanismes de coordination entre les différents intervenants du système.

S'agissant des moyens à mettre en œuvre pour satisfaire les besoins nés de la croissance des effectifs, et pour assurer une meilleure gestion des flux d'élèves, les Ministères mettront rapidement en service une carte scolaire opérationnelle, ainsi que des fichiers d'élèves fiables (secondaire, Technique et supérieur) permettant de gérer l'adéquation de l'offre éducative à la demande.

Outre ces aspects de nature sectorielle, des améliorations très substantielles de la gestion du système feront l'objet d'une attention particulière.

3.7.1. Ressources humaines

Il a été observé que dans la situation actuelle, l'allocation des personnels aux établissements, notamment au niveau du primaire, était caractérisée par un niveau d'aléas assez importants. Il importe de prendre les dispositions appropriées en vue d'assurer une plus grande efficacité et équité dans l'usage des crédits publics. Pour cela :

• des critères seront définis pour identifier les écoles qui devront bénéficier des nouvelles affectations de personnels en vue d'améliorer de façon significative la cohérence dans les dotations. Cela passera d'une

part par la mise en œuvre de critères d'allocation vers les départements de sorte à réduire les actuelles disparités régionales et des critères d'allocations vers les écoles à l'intérieur des différents départements d'autre part ;

la mise en place d'une politique de recrutement soutenable financièrement qui permette de combler le déficit en enseignants constaté dans les différents ordres d'enseignement, notamment dans le primaire et le secondaire général, et d'accompagner l'expansion du système. La politique qui sera mise en oeuvre permettra d'augmenter le nombre d'enseignants APE dans le système pour remplacer les départs à la retraite, les décès et le recrutement interne de conseillers pédagogiques ; ce qui représentera en fin de période environ 20.000 nouveaux APE pour le primaire et 2000 pour le premier cycle du secondaire. Le recrutement privilégiera la titularisation des enseignants contractuels méritants qui remplissent les conditions requises en terme de diplôme et d'age. De même, la fonction des enseignants communautaires sera valorisée par leur recrutement en priorité en tant que contractuels à chaque fois qu'un recrutement est prévu, sur la base du mérite (13 000 nouveaux contractuels en fin de période). En matière de politique salariale, en plus de la valorisation progressive des salaires des enseignants toutes catégories confondues, il sera procédé à la prise en charge progressive par l'état des salaires des enseignants communautaires intervenant au primaire (seulement 3246 en fin de période) et au secondaire dans une perspective d'amélioration de la qualité. De même, une politique de rationalisation et de gestion des carrières du personnel enseignant de l'ETFP et de l'enseignement supérieur sera mise en place.

3.7.2. Gestion pédagogique

Au-delà des aspects pédagogiques et de la qualité de l'enseignement qui font par ailleurs l'objet d'actions ciblées, des mesures seront prises pour que les ressources mobilisées au niveau de chacun des établissements scolaires soient effectivement transformées en résultats tangibles chez les élèves (niveau d'apprentissage, réussite aux examens nationaux,...). Dans cette perspective :

- des évaluations à la fois des ressources des établissements et des résultats de leurs élèves, seront faites sur une base régulière ;
- les résultats des évaluations seront rendus publiques ;
- les inspecteurs et les conseillers pédagogiques seront chargés d'identifier les écoles dont les performances sont les plus faibles et de cibler leur action pour que ces établissements s'améliorent effectivement;
- le principe d'imputabilité sera pleinement appliqué.

Par ailleurs, dans la perspective de l'amélioration de la rétention scolaire, il sera procédé à une réduction des redoublements à tous les niveaux. Il importe de rappeler que le taux de 20% de redoublement enregistré actuellement est à lui seul responsable d'environ 16% des abandons enregistrés au niveau du primaire. Cette réduction se fera à travers une application stricte des mesures adoptées en vue d'interdire les redoublements intra sous-cycles au niveau du primaire et la sensibilisation des enseignants sur les conséquences désastreuses du redoublement sur le déroulement de la scolarisation des enfants.

3.7.3. Gestion administrative et financière

Le renforcement de la gestion administrative passera par la mise en place de mesures favorisant un changement de culture passant d'une gestion centralisée ciblée sur les moyens à un pilotage de fait décentralisé par les résultats.

Dans ce cadre, les mesures suivantes seront mises en œuvre :

- la modernisation du cadre juridique du système éducatif dans le souci de clarifier les responsabilités ;
- la mise en place de mécanismes/schémas d'imputabilité relatifs à la gestion du système en général. Ceci se fera par la description des responsabilités des divers acteurs (MEPS, METFP, MESRS, DNAEA, DDEPS, DR /ETFP, APE, directeurs d'établissements, syndicats des enseignants etc.), des mécanismes de contrôle, des procédures d'incitation et de sanction par rapport aux différentes responsabilités entendues.
- un profilage des écoles sera réalisé, sur une base comparée de leurs caractéristiques pour affiner leur classement par zone de priorité et permettre de suivre année par année, les besoins et les allocations de moyens humains et matériels en vue d'y répondre ;
- la mise en place d'un mécanisme efficace de communication sur les moyens mis à la disposition des établissements en vue de garantir une plus grande transparence et un suivi par les parents et les communautés de l'usage qui en est fait.

3.2. Cadrage macro financier du plan décennal

3.2.1. Présentation des simulations

Le développement de l'éducation de base comprenant le primaire et le 1^{er} cycle du secondaire général, avec l'objectif pour 2015 d'une scolarisation primaire complète pour tous les enfants béninois, est une priorité qui sous-tend l'ensemble des orientations proposées. Une perspective systémique permet d'orienter la politique éducative en s'appuyant sur les axes suivants :

- le renforcement du pilotage du système basé sur le développement des capacités de planification, de gestion, d'évaluation permanente du système et de programmation des recrutements;
- le renforcement de la qualité de l'enseignement qui reposera en grande partie sur la rénovation des programmes et des outils pédagogiques, la professionnalisation et la structuration des formations initiale et continue, l'amélioration de l'encadrement administratif et pédagogique et la réduction des tailles de classes ;
- l'amélioration de l'offre éducative qui impliquera entre autres orientations, la mise en place d'une carte scolaire, la réorganisation des formations technique, professionnelle et universitaire;
- l'amélioration de la gestion des ressources humaines par la mise en place d'un dispositif de suivi et de promotion des carrières en liaison avec l'appréciation des performances et la rationalisation des affectations ainsi que le renforcement des mécanismes d'imputabilité;
- la résorption des disparités entre genres et entre régions, sous-tendue par une politique qui instaure une discrimination positive en faveur des filles, groupes et régions défavorisés;
- l'accroissement du rôle du secteur privé et de celui des communautés locales dans l'offre éducative qui sera recherché par la mise en place d'une politique de promotion adéquate.

Les simulations ont été conduites avec un objectif global d'amélioration de la qualité à tous les niveaux et de pertinence vis à vis du marché du travail aux niveaux les plus élevés (supérieur, technique et professionnel). Elles ont été également conduites avec l'idée qu'il y avait d'une part des décisions de politiques éducatives fortes concernant des segments importants du système et d'autre

part des options moins définies sur d'autres. La stratégie pour conduire les simulations a alors été de chiffrer les politiques définies en prenant en compte à la fois leurs dimensions quantitative et qualitative et de proposer des options alternatives pour le développement en quantité et en qualité de chaque ordre d'enseignement. Outre le chiffrage des différents éléments du côté des dépenses nécessaires pour atteindre les objectifs fixés, des simulations ont également été conduites dans la sphère des ressources susceptibles d'être mobilisées (comprenant celles mobilisables dans le cadre de l'initiative Fast Track pour le financement de dépenses courantes pour le cycle primaire) en s'attachant par conséquent à l'équilibre à réaliser entre les dépenses et les ressources au niveau global du secteur de l'éducation.

Le cadre macro-économique global retenu pour ces simulations s'articule autour des hypothèses suivantes :

- une croissance annuelle moyenne de 6% sur la période,
- une croissance annuelle de la population de 2,9% sur la période,
- des recettes domestiques (hors dons) qui représentent une moyenne sur la période d'environ 16,5 % du PIB,
- des dépenses courantes de l'éducation en pourcentage des recettes de l'état de 23,6 % à partir de 2006 (23,2% en 2004),
- un respect de la priorité accordée au cycle primaire telle que proposée dans le cadre indicatif de l'initiative Fast Track : 10 % des recettes de l'Etat allouées aux dépenses courantes pour le cycle primaire

L'objet de cette partie est de présenter les simulations pour les différents ordres d'enseignement en vue de déterminer leur impact sur le budget de fonctionnement de l'éducation et de présenter le cadrage financier de chaque ordre d'enseignement sur la base des arbitrages faits par les décideurs.

3.2.1.1. L'enseignement maternel

L'objectif d'accroissement du taux de scolarisation à ce niveau de 4 à 15% sur la décennie, dans un cadre soutenable de dépenses implique la mise en œuvre de solutions alternatives à l'offre publique d'éducation. Le secteur privé sera donc promu (augmentation annuelle des enfants préscolarisés dans le privé de 7%) et l'offre de services éducatifs et d'éveil de la petite enfance par les communautés locales sera incité par l'octroi d'une subvention de 10 000 F CFA par enfant. Ceci permettra de faire progresser le nombre d'enfants en maternelle de 29.000 à 98.000 sur la décennie.

Les dépenses courantes publiques pour cet ordre d'enseignement passeront de 600 millions de CFA à 1,8 milliards de F CFA constants en fin de période.

3.2.1.2. L'enseignement primaire

La politique envisagée s'articule autour des idées principales suivantes :

- 1. atteindre en 2015 l'achèvement universel du cycle primaire : 100% des enfants en CM2 ;
- 2. améliorer de façon très sensible la rétention des élèves en cours de cycle, condition sine qua non de l'achèvement universel, notamment en assurant la continuité éducative sur les six années d'enseignement. L'objectif est, par la disparition des écoles à cycle incomplet et par des actions de stimulation de la demande (particulièrement des filles en milieu rural), de faire passer progressivement la proportion des entrants en CI qui achèvent le cycle de 56% aujourd'hui à 100% en 2015;

- 3. réduire les redoublements de classe. Les taux de redoublements, actuellement de l'ordre de 22% seront progressivement réduits pour atteindre 10% en 2010 par la mise en œuvre effective de la politique des sous-cycles ;
- 4. appui à l'enseignement privé sous forme de subvention aux élèves (5000 F CFA par élève) à partir de 2007 pour que le secteur privé progresse au même rythme que l'enseignement public (l'objectif étant d'atteindre environ 207 000 élèves dans ce secteur à l'horizon 2015);
- 5. amélioration de la qualité de l'enseignement. Trois aspects importants seront considérés : a) la remise en place de la formation continue dans les ENI, b) la réduction progressive du rapport élèves maîtres de 52 aujourd'hui à 40 en 2015. Ceci permettra notamment de développer la scolarisation (rétention) en zone rurale où les populations scolaires sont peu nombreuses et où les classes auront des effectifs plus réduits ; ceci permettra aussi de désengorger certaines classes urbaines dont les effectifs sont aujourd'hui au-delà de ce qui est pédagogiquement souhaitable. c) la provision de ressources suffisantes pour assurer les différentes activités nécessaires au fonctionnement qualitatif et à une meilleure gestion de l'enseignement primaire (administration, évaluation et gestion pédagogique, formation continue des enseignants, manuels scolaires et matériels didactiques/pédagogique pour les élèves et les maîtres).
- 6. activités d'amélioration de la gestion administrative et pédagogique. Ces activités n'impliquent que des ressources budgétaires spécifiques relativement modestes (ces ressources sont intégrées dans l'aspect c du point précédent). Il s'agit en premier lieu d'activités pour mieux gérer les allocations de personnels et de moyens aux écoles; il sera nécessaire i) de clarifier les responsabilités de tous les acteurs du système (depuis l'enseignant jusqu'aux directions centrales) et ii) de définir et d'appliquer des critères homogènes et transparents d'allocation des personnels aux écoles pour réduire les disparités d'allocations entre départements et à l'intérieur de chaque département. Il s'agit en second lieu de l'amélioration de la gestion pédagogique, non seulement par les actions classiques (inspection, direction d'école) mais aussi en axant davantage la gestion sur un pilotage sur les résultats obtenus chez les élèves (examens nationaux et/ou épreuves d'évaluations nationales).

Pour ce qui est des perspectives en matière de politique de recrutement, il s'agit de changer d'échelle. Pour réaliser les objectifs fixés, le nombre d'enseignants à la craie dans les écoles publiques atteindra près de 47 000 (contre 23 000 à l'heure actuelle), ce qui représente, compte tenu des départs à la retraite, le recrutement d'environ 35 000 nouveaux enseignants (y compris les enseignants communautaires). Le nombre d'enseignants APE passera de 11 500 à 18 500 en 2015 (soit un recrutement de 20 000 sur la période), celui des enseignants contractuels Etat atteindra 18 500 (recrutement de 1200 par an) et celui des enseignants communautaires, qui seront tous subventionnés et formés à partir de 2006, devra atteindre 9660.

Le niveau moyen de rémunération et primes des enseignants (ou de subventions pour les communautaires) en valeurs monétaires constantes augmentera de 36%. Sous l'hypothèse retenue de croissance annuelle de 6% du PIB, ces augmentations seront soutenables durablement et en accord avec la référence du cadre indicatif de l'initiative Fast Track (3,5 unités PIB par tête en 2015 contre 3,6 en 2004).

La masse salariale totale pour les enseignants à la craie (y compris primes pour les enseignants en zone difficile et subventions des communautaires) progressera de 22 milliards de CFA en 2004 à 68 milliards de CFA constants en 2015.

L'enveloppe pour toutes les autres dépenses (salaires des non enseignants, dépenses d'administration, dépenses de biens et services, subventions à l'enseignement privé, dépenses de formation) doublera en volume (de 16 à 34 milliards de CFA) même si leur part dans les dépenses

courantes totales diminuera de 42% à 33% du fait de l'accroissement massif de la masse salariale enseignante.

3.2.1.3. L'enseignement secondaire général premier cycle

La politique préconisée est d'assurer progressivement une continuité entre le primaire et le premier cycle secondaire pour atteindre à terme un enseignement de base de 10 ans. Les deux objectifs principaux sont donc 1) l'expansion quantitative du cycle autant qu'il est possible logistiquement (constructions de nouveaux collèges et recrutement des enseignants) et 2) l'amélioration de la qualité.

Les mesures principales proposées s'articulent autour des grands axes suivants :

1. Amélioration de l'accès en 6^{ème}

Le nombre de nouveaux admis au collège doublera entre 2004 et 2015 en passant de 69 000 à 131 000, ce qui sous-entend un taux de transition moyen entre primaire et secondaire de 60% en moyenne sur la période (72% à l'heure actuelle). A titre de comparaison, la moyenne du taux de transition dans les pays africains se situe autour de 50%.

Cette hypothèse à été préférée à celle du maintien au taux de transition actuel dans la mesure où ce scénario aurait pour conséquence d'accroître les effectifs à un niveau impossible à réaliser sur un simple plan logistique (environ 190 000 nouveaux entrants qui exigerait 1) la multiplication par près de 5 le nombre d'enseignants nécessaires et 2) la création de plus de 60 collèges publics par an contre une moyenne de 20 les dernières années), sans considérer les difficultés qu'il y aurait à financer cette option.

L'augmentation de la rétention en cours de cycle (de 57% à 90%), la diminution du redoublement (de 20% à 10%) et la promotion du privé (de 15% à 20% d'élèves dans le privé avec une subvention de 15 000 F CFA à partir de 2008) permettront d'amener le taux d'accès en $3^{\rm ème}$ à 45% contre 20% actuellement. Les admissions en $3^{\rm ème}$ concerneront un volume de 97000 élèves en 2015 contre 32000 actuellement, soit un triplement. Le nombre total d'élèves du cycle doublera en passant de 259 000 en 2004 à 507000 en 2015.

Cette expansion quantitative du système exige que le nombre total d'enseignants triple dans la période (de 5453 en 2004 à 16012). Pour les enseignants APE et contractuels, il s'agit même d'une multiplication par 7 (de 1360 à 9400). 4400 nouvelles salles de classe devront être construites sur la décennie.

2. Amélioration de la qualité

L'amélioration de la qualité de cet ordre d'enseignement est une composante importante de la politique éducative qui y sera suivie. Dans cette direction, cinq types de mesures sont conjointement considérés :

- i) réduction progressive mais sensible de la taille de classe moyenne de 53 à 45 ;
- ii) une augmentation de la proportion des enseignants APE et contractuels Etat par rapport aux enseignants sous contrat local et vacataires.
- iii) une prise en charge complète des heures d'enseignement dues aux élèves à partir de 2008, à comparer à un déficit actuel de 27% des heures.
- iv) une prise en charge complète des subventions accordées aux enseignants sous contrat local en 2015 contre seulement 74% de prise en charge aujourd'hui
- v) le renforcement de la mise en œuvre des nouveaux programmes pédagogiques

La masse salariale totale pour les enseignants progressera de 4,3 milliards de CFA en 2004 à 24,1 milliards de CFA en 2015 (progression du salaire moyen des enseignants de 3 à 3,6 unités de PIB/habitant).

Tout comme pour le cycle primaire, l'enveloppe pour toutes les autres dépenses (salaires des non enseignants, dépenses d'administration, dépenses de biens et services, subventions à l'enseignement privé, dépenses de formation) doublera en volume (de 6 à 13 milliards de FCFA) même si leur part dans les dépenses courantes totales diminuera de 59% à 38% du fait de l'accroissement massif de la masse salariale enseignante.

3.2.1.4. L'enseignement secondaire de second cycle

La perspective générale de la politique éducative suivie pour le second cycle général de l'enseignement secondaire est de préparer en qualité et en quantité l'accès à l'enseignement supérieur. Dans ce contexte, il est envisagé que l'essentiel de la régulation des flux d'étudiants ayant accès au supérieur soit préparé par celle introduite dans l'accès au second cycle secondaire. Dans cette perspective le taux de transition entre premier cycle et second cycle sera réduit à 20% en 2015 (moyenne de 47% sur la période).

Les mesures suivantes de politique éducative sont alors envisagées :

- 1. le nombre des élèves qui accèdent au second cycle secondaire général (20 700 en 2004) augmentera légèrement sur la période pour atteindre environ 23 000 en 2015. Le nombre total de lycéens progressera lui de 54 000 en 2004 à 68 000 en 2015. Ceci sera conditionné par la diminution du redoublement de 17 à 10%, l'augmentation de la rétention dans le cycle de 54 à 90% et l'accroissement de la part des élèves scolarisés dans le privé de 15 à 20%
- 2. l'amélioration substantielle de la qualité est la composante la plus importante de la politique éducative de cet ordre d'enseignement. Dans cette optique, trois types de mesures seront conjointement considérés :
- i) réduction progressive mais sensible de la taille de classe moyenne de 46 à 40;
- ii) une augmentation de la proportion des enseignants APE et contractuels Etat (dont le nombre devra être doubler) par rapport aux enseignants sous contrat local et vacataires (qui se stabiliseront autour de 700).
- une prise en charge complète des heures d'enseignement dues aux élèves à partir de 2008, à comparer à un déficit actuel de 15% des heures.

Les dépenses courantes totales du cycle passeront en valeurs constantes de 7,8 à 10,6 milliards de FCFA.

3.2.1.5. L'enseignement technique et professionnel

L'orientation politique pour l'ETFP pour la prochaine décennie se caractérise par le passage d'une logique de pilotage par l'offre vers une logique de pilotage par la demande. La recherche de la qualité de la formation et de son adéquation avec le marché de l'emploi constituera un objectif stratégique pour la décennie. Les objectifs sont donc pour ce secteur à la fois quantitatif et qualitatif. Les modélisations effectuées prévoient :

1. Un quasi doublement des apprenants de l'enseignement technique et professionnel : de 29 000 en 2003 à plus de 56 000 en 2015 (sous l'hypothèse d'un accroissement annuel des effectifs du privé de 7%). Pour le secteur public l'objectif est d'atteindre 24 500 apprenants en 2015 (contre 11500 en 2003) qui pourront se répartir, en fonction des besoins du marché de l'emploi, approximativement de la façon suivante :

- 8000 dans le secteur agricole
- 4000 dans le secteur de la santé
- 8000 dans le secteur industriel
- 2000 dans le secteur tertiaire
- 2500 à répartir en fonction des demandes du marché de l'emploi.
- 2. Pour se donner les moyens d'atteindre les objectifs de qualité (diversification des formations, diminution de la part des enseignants vacataires au profit d'enseignants APE et contractuels Etat, actions renforcées de formation initiale et continue), il est prévu de faire passer la dépense moyenne par apprenant de 223 000 FCFA en 2003 à 461 000 FCFA en 2015 (de 0,7 à 1,1 unités de PIB/habitant).

Les dépenses courantes du secteur passeront de 2,6 milliards de CFA en 2003 à 11,3 en 2015.

3.2.1.6. L'enseignement supérieur

Les objectifs fixés à l'enseignement supérieur sont, d'une part, l'amélioration de l'efficacité interne et externe visant à répondre aux besoins en cadres supérieurs compétents et compétitifs, pour le développement économique et social du pays et, d'autre part, le développement de la recherche scientifique.

- 1. Quantitativement, il est prévu de stabiliser l'accroissement observé dans le système public ces dernières années dans la mesure où 1) il est peu en adéquation avec les demandes du marché de l'emploi et 2) il pénalise la qualité des enseignements. L'objectif quantitatif est donc d'atteindre 39000 étudiants publics en 2015 (contre 36000 environ actuellement). Avec une hypothèse d'accroissement des effectifs du privé de 5% par an, le nombre total d'étudiants pourrait se chiffrer aux environs de 52000 en 2015 (contre 43000 actuellement).
- 2. Pour se donner les moyens d'atteindre les objectifs de qualité, il est prévu de faire passer la dépense moyenne par étudiant hors dépenses sociales de 260 000 FCFA en 2004 à 482 000 FCFA en 2015. En incluant les dépenses sociales, la dépense moyenne totale par étudiant atteindra 667 000 F CFA en 2015, soit 1,6 unités de PIB/habitant, contre 1,5 à 1'heure actuelle.

Sous les hypothèses de croissance économique retenues, les dépenses courantes du secteur passeront de 17 milliards de CFA en 2003 à 30 en 2015.

3.2.2. Simulations financières par ordre d'enseignement

Les tableaux suivants donnent les simulations financières sur la base des hypothèses présentées cidessus :

Tableau 21 : Répartition des dépenses courantes par niveau (sur ressources domestiques) :

	2004	2010	2015
Maternel	1%	1%	1%
Primaire	49%	45%	42%
Secondaire	24%	30%	30%
Collège	14%	20%	23%
Lycée	10%	9%	6%
ET-FP	4%	6%	7%

Supérieur	22%	18%	16%	
Superiour	/0	1070	1070	

Tableau 22 : Répartition des dépenses courantes par niveau (Ress. Domestiques + Fast Track) :

	2004	2010	2015
Maternel	1%	1%	1%
Primaire	50%	50%	53%
Secondaire	24%	27%	26%
Collège	14%	19%	20%
Lycée	10%	9%	6%
ET-FP	4%	5%	6%
Supérieur	22%	17%	14%

1. Enseignement maternel

	2004	2010	2015
Taux Brut de Scolarisation (%)	4,2	10	15
Effectifs des élèves	21 000	58 573	98 534
% d'enfants dans le communautaire	0	41	75
Effectifs élèves (public)	18 000	31 951	23 055
Dépenses courantes (en millions)	600	1552	1852

2. Enseignement primaire

	2004	2010	2015
PIB/Tête (F CFA 2004)	301 190	359 929	419 434
Taux accès CI (%)	94	100	100
Taux rétention CI/CM2 (%)	53	77	100
Taux d'accès CM2 (taux d'achèvement) en %	50	77	100
Taux redoublement (%)	22	10	10
Taux Brut de Scolarisation (%)	93	98	111
Nouveaux entrants CI	229 462	289 048	332 755
Nouveaux entrants CM2	102 787	188 309	280 676
Public			
Effectif élèves	1 174 900	1 436 717	1 866 397
Rapport élèves maîtres	51,7	45,3	40
Nombre d'enseignants (public et communautaires)	22 747	31 719	46 660
Salaire moyen annuel des enseignants	1 040 511	1 245 919	1 427 390
. unités de PIB/Tête	3,5	3,5	3,4
Salaire brut APE (F CFA 2004)	1 474 545	1 743 318	2 013 283
. unités de PIB/Tête	4,9	4,8	4,8
Salaire contractuel (F CFA 2004)	597 299	913 421	1 258 302
. unités de PIB/Tête	2,0	2,5	3,0
Subvention par communautaire (F CFA 2004)	330 000	473 740	629 151
. unités de PIB/Tête	1,1	1,3	1,5
Masse salariale enseignants hors pr. zones difficiles (en millions)	21 402	39 519	66 602
Coût des primes pour zones difficiles (en millions)	644	1046	1414
Masse salariale globale (en millions)	22 046	40 565	68 013
Salaire incluant primes zones difficiles en (F CFA)	1 071 806	1 278 815	1 457 697
. unités de PIB/Tête	3,6	3,6	3,5
Autres dépenses en % des dépenses courantes totales	42	37	33
Autres dépenses courantes (en millions)	16 052	24 148	33 957
Dont appui à l'enseignement privé	0	798	1037
Dépenses courantes totales hors formation initiale en millions	38 098	64 712	101 973
Par élève en F CFA 2004 (public)	32 427	44 486	54 081
en % du PIB/tête	10,8	12,4	12,9
Dépenses courantes totales (avec form. initiale)	38 098	65 468	103 174
Nombre moyen annuel de salles de classes à construire	1038	3073	4000
Dépenses d'Investissement (salles classe + ENI)	7961	17350	21998
Dépenses totales courantes + capital (salles classe)	46059	82819	125171

3. Enseignement Secondaire du Premier Cycle

	2004	2010	2015
PIB/Tête (F CFA 2004)	301 190	359 929	419 434
Taux accès 6 ^{ème} (%)	36	46	50
Nouveaux entrants 6 ^{ème}	69 455	105 955	131 483
Nouveaux entrants 3 ^{ème}	32 576	65 505	97 637
Public			
Effectif élèves	220 234	309 242	405 295
Rapport élèves -groupe pédagogique	52,5	48,4	45,0
Nombre d'enseignants	5 453	11 354	16 012
APE	974	1913	3202
Contractuels Etat	359	2726	6405
Contractuels locaux	4120	6715	6405
Salaire moyen annuel des enseignants (F CFA 2004)			
APE	2 349 286	2 552 220	2 726 321
Contractuels Etat	966 411	1 154 880	1 345 812
Contractuels locaux	550 000	789 567	1 048 585
En unités de PIB/Tête			
APE	7,8	7,1	6,5
Contractuels Etat	3,2	3,2	3,2
Contractuels locaux	1,8	2,2	2,5
Masse salariale des enseignants (en millions de F CFA 2004)	4320	12715	24066
Autres dépenses en % de dépense courante totale	58,7	45,8	35,0
Autres dépenses (en millions F CFA 2004)	6132	10 726	12 959
Dépenses courantes totales (hors subvention privé)	10 453	23 441	37 024
Par élève en F CFA 2004			
en % du PIB/tête	15,8	21,1	21,8
Coût subventions pour le privé (en millions de F CFA 2004)	0	835	1267
Dépenses courantes totales (en millions de F CFA 2004)	10 453	24 274	38 291
Nombre moyen annuel de salles de classes à construire	209	427	442
Dépenses d'Investissement (salles classe)	1605	2348	2433
Dépenses totales courantes + capital (salles classe)	12 057	26 621	40 724

4. Second cycle secondaire

	2004	2010	2015
Nouveaux entrants en 2 nd cycle	20 735	27 265	22 718
Effectifs d'élèves dans le cycle	54 536	74 423	67 847
Public			
Rapport élèves- groupe pédagogique	46	43	40
Nombre d'enseignants	1884	3206	3053
Salaire des enseignants (unités de PIB par tête)			
APE	10,4	9,6	9,0
Contractuel de l'Etat	3,6	3,6	3,6
Contractuel local	2,5	2,7	2,8
Masse salariale des enseignants (F CFA 2004)	3226	6110	6907
Autres dépenses en % de dépenses totales	58,7	45,8	35,0
Autres dépenses courantes (en millions F CFA 2004)	4579	5155	3719
Dépenses courantes totales (F CFA 2004)	7805	11 265	10 626
Coût unitaire de fonctionnement en %du PIB par tête	56,2	51,2	46,7
Dépenses d'investissement (salles de classe)	731	169	0

5. Enseignement Technique et Formation Professionnelle (ET-FP)

	2004	2010	2015
Effectif total	30 814	43 489	55 631
Public			
Effectif	12 613	19 097	24 500
Rapport élèves/Enseignants ET-FP	19,4	19,4	19,4
Nombre d'enseignants de ET-FP	1038	1571	2016
Salaire moyen des enseignants (unités de PIB par tête)			
APE	7,8	7,1	6,5
Contractuel d'Etat	7,8	7,1	6,5
Contractuel local	3	3	3
Masse salariale des enseignants en millions	1593	2810	4016
Autres dépense en % des dépenses courantes totales	46,2	57,2	64,5
Dépenses courantes totales (en millions)	2962	6560	11 304
Par élève en F CFA 2004 (en milliers)	235	344	461

6. Enseignement supérieur

	2004	2010	2015
Effectif des étudiants	43 411	47 568	55 631
Public			
Effectif des étudiants dans le pub	36 000	37 636	39 000
Dépenses de fonctionnement (en millions) Dépenses de fonctionnement par étudiant (F CFA 2004)	9 365 260 140	13 816 367 079	18 812 482 349
Dépenses sociales étudiants au Bénin (en millions) Bourses à l'étranger (F CFA 2004) Dépenses sociales totales	6 776 854 7 630	7 018 854 7 872	7 215 854 8 069
Dépenses courantes totales (en millions) Dépenses courantes par étudiant du public (en PIB/tête)	18 398 1,49	21 688 1,54	26 881 1,59

7. Alphabétisation

	2004	2010	2015
Nombre de centres d'alphabétisation (CA)	1170	2168	3000
Dépenses courantes pour les CA (en millions)	218	460	676
Autres dépenses courantes	228	233	240
Dépenses courantes totales	445	730	988
Dépenses d'investissement (constructions CA)	0	915	-

Récapitulatif des aspects budgétaires

Millions de F CFA 2004

	THIMONS GOT CITIZED!			
	2004	2010	2015	
Dépenses courantes				
Maternel	600	1 552	1 852	
Primaire	38 098	65 468	103 174	
1 ^{er} cycle secondaire	10 453	24 274	38 291	
2 nd cycle secondaire	7 805	11 265	10 626	
ET-FP	2 962	6 560	11 304	
Enseignement supérieur	18 398	21 688	26 881	
Dépenses courantes totales (a)	78 316	130 807	192 128	
En % du PIB	3,6	4,2	4,7	
Dépenses d'investissement				
Maternel	-	-	-	
	7961	17 350	21 998	
1 ^{er} cycle secondaire (uniquement salles de classe)	1605	2348	2433	
2 nd cycle secondaire (uniquement salles de classe)	731	169	0	
Enseignement technique	-	-	-	
Enseignement supérieur	-	-	-	
Dépenses d'investissement totales	-	-	-	
PIB en milliards (Taux de croissance moyen annuel de 6 %)	2 163	3 069	4 106	
Recettes Etat (hors dons) en % du PIB	15,7	16,4	17	
Recettes de l'état (hors dons) en millions de F CFA 2004	340 400	504 026	698 101	
Dépenses courantes d'éducation en % des recettes de l'état	22,6	23,6	23,6	
Ressources publiques courantes pour l'éducation (b)	77 037	118 950	164 752	
Ecart (a) - (b)	1 279	11 857	27 376	